



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction
des relations avec les
collectivités
territoriales

Bureau de
l'intercommunalité et
des finances locales

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

Séance du 5 avril 2013

COMPTE RENDU

M. Dominique BUR, préfet de la région Nord Pas de calais, préfet du Nord, a présidé la réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale du vendredi 5 avril 2013 ; la liste des participants figure en annexe.

Le quorum étant atteint, Le Préfet ouvre la séance.

Il rappelle que le 20 janvier 2012, les membres de la CDCI ont émis un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale par 39 voix pour, 8 contre et 2 abstentions.

Cependant, le SDCI n'ayant pas été adopté avant le 31 décembre 2011. Conformément aux dispositions introduites par la loi du 29 février 2012, la CDCI a été à nouveau consultée le 6 juillet 2012 sur les 53 projets d'évolution de la carte intercommunale et a confirmé le choix du 20 janvier 2012.

Conformément aux dispositions des articles 60 et 61 de la loi modifiée du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT), les EPCI et communes concernés ont été consultés sur les évolutions envisagées du mois de septembre 2012 au mois de février 2013.

Sur les 53 projets proposés, seuls 9 n'ont pas recueilli les majorités requises.

Ce résultat a d'ores et déjà permis de prendre un certain nombre d'arrêtés en 2012. D'autres ont été pris en 2013 et pourront l'être jusqu'au 1^{er} juin.

Les travaux de ce jour portent sur la liste des 9 projets qui n'ont pas recueilli la majorité requise. Pour ces projets, le Préfet peut abandonner le projet ou prévoir une nouvelle consultation de la CDCI sur la base des projets approuvés par celle-ci le 6 juillet 2012, en application des dispositions des articles 60 et 61 de la loi modifiée RCT.

La CDCI peut, par voie d'amendement adopté à la majorité des 2/3, faire une proposition alternative qui s'imposera alors, sous réserve qu'elle soit conforme à la loi.

Le Préfet remercie M. Patrick MASCLET, rapporteur général, et M. Patrick KANNER, président du conseil général, pour la qualité des travaux de la CDCI et des contacts qu'ils ont entretenus avec les élus.

Le Préfet précise que lui-même et les sous-préfets d'arrondissement ont reçu et écouté les élus qui le souhaitent et récemment encore des échanges ont été organisés avec un certain nombre d'entre eux et les membres de la CDCI.

La discussion est contrainte, dans un calendrier et dans des procédures voulues par le législateur, mais bien évidemment ouverte puisque les membres de la CDCI disposent, en application des articles 60 et 61 de la loi modifiée du 16 décembre 2010, d'un pouvoir d'amendement.

Le Préfet forme des souhaits pour qu'à l'issue des débats, la rationalisation de la carte intercommunale engagée en 2011 soit achevée et que la nouvelle gouvernance qui sera mise en place soit adaptée aux enjeux des territoires dans un contexte de profondes mutations sociologiques, économiques et financières.

Tel était le sens des projets que la CDCI a approuvés le 6 juillet dernier et qui semblent devoir être mis en œuvre, au terme des débats, dans l'intérêt général : les changements souhaités doivent permettre aux concitoyens de bénéficier d'un meilleur service, à un moindre coût et à nos territoires de développer leur compétitivité.

M. Patrick MASCLET rappelle la légitimité des conseils municipaux qui se sont exprimés. Il indique que les amendements présentés à cette commission sont pris dans l'intérêt du territoire. Il remercie l'ensemble des membres de la CDCI et souhaite que l'esprit des réunions précédentes soit conservé. Il remercie aussi le Préfet qui, par la loi, disposait du pouvoir de donner suite aux projets et a choisi de donner la parole aux élus.

Le Préfet invite les membres de la CDCI à examiner l'ordre du jour.

I – Le résultat de la consultation des EPCI et communes concernées par les projets adoptés le 6 juillet 2012

M. Marc-Etienne PINAULDT, secrétaire général, présente les résultats de la consultation par arrondissement et nature de projet. Il indique que sur les 53 projets approuvés lors de la CDCI du 6 juillet 2012, 9 n'ont pas obtenu la majorité et précise que les avis favorables concernent pour la moitié des dissolutions de syndicats.

		nb de projets	favorable		%	défavorable	%	
fusions EPCI		10	7		70%	3	30%	
		EPCI			syndicats			
		nb	résultat			nb	résultat	
			fav	def			fav	def
Avesnes	fusion	3	2	1	fusion	2	2	0
					dissolution	4	3	1
Cambrai	fusion	2	2	0	dissolution	5	4	1
	extension périmètre	1	1	0				
Douai	fusion	1	1	0				
Dunkerque	fusion	2	0	2	fusion	2	2	0
	extension périmètre	2	2	0				
Lille	fusion	1	1	0	fusion	1	1	0
					extension périmètre	1	1	0
					dissolution	5	5	0
Valenciennes	fusion	1	1	0	fusion	6	3	3
					dissolution	12	12	0
					transformation	2	1	1
total		13	10	3	total	40	34	6
					dont fusion	11	8	3
					extension périmètre	1	1	0
					dissolution	26	24	2
					transformation	2	1	1
					total	40	34	6

II - La mise en œuvre des projets approuvés

Le résultat de cette consultation a permis, dès l'année 2012, de prendre 27 arrêtés de fusions, extensions de périmètre ou dissolutions :

- - 1 fusion d'EPCI à fiscalité propre
- - 2 extensions de périmètre d'EPCI à fiscalité propre
- - 3 fusions de syndicats intercommunaux ou de syndicats mixtes
- - 21 dissolutions de syndicats intercommunaux ou de syndicats mixtes.

Un certain nombre d'actes ont été pris ou seront pris cette année, au plus tard le 1^{er} juin 2013, terme fixé par le législateur ; ils concernent 17 projets répartis ainsi qu'il suit :

- - 1 fusion d'EPCI à fiscalité propre avec des syndicats
- - 5 fusions de syndicats et syndicats mixtes
- - 4 fusions d'EPCI à fiscalité propre
- - 5 dissolutions de syndicats
- - 1 extension de périmètre d'un syndicat mixte
- - 1 extension de périmètre d'EPCI à fiscalité propre.

II – La liste des 9 projets qui n'ont pas obtenu la majorité requise

ARRONDISSEMENT D AVESNES-SUR-HELPE

> EPCI n°18 amendé: Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes Coeur de l'Avesnois, de la communauté de communes Guide du pays de Trélon et de la communauté de communes Action Fourmies & environs au 1er janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013.

Fusion avec le syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères (SIROM) et le syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre le Château.

> Dissolution du syndicat intercommunal du CES de Sains du Nord

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

> Dissolution du syndicat intercommunal du canal de la Sensée.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

> EPCI n°2 amendé : Fusion des communautés de communes de la Colme, du canton de Bergues, de Flandre (sauf Ghyvelde) et de l'Yser.

> EPCI n°3 et 4 amendés : Fusion des communautés de communes du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine, Monts de Flandre-Plaine de la Lys (sauf Sailly sur la Lys), rurale des Monts de Flandre, du Pays de Cassel et du SIVU du canton de Bailleul et regroupant les communes isolées de Hazebrouck, Wallon-Cappel et Blaringhem. Fusion des communautés de communes du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine, Monts de Flandre-Plaine de la Lys (sauf Sailly sur la Lys), rurale des Monts de Flandre, du Pays de Cassel et du SIVU du canton de Bailleul et regroupant les communes isolées de Hazebrouck, Wallon-Cappel et Blaringhem

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

> Fusion du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales dans la région de Denain, du syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Roeulx, Abscon, Mastaing, Emerchicourt, du syndicat intercommunal d'assainissement entre les communes d'Avesnes le Sec, Bouchain, Hordain et Lieu Saint Amand, du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales des communes de Douchy, Haspres, Noyelles, du syndicat intercommunal d'assainissement de Prouvy, Thiant, Haulchin, Trith-Saint-Léger

> Fusion au 1er janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013 du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Condé-sur-l'Escaut, du syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble, du syndicat intercommunal d'assainissement de Saultain, Estreux, Préseau avec les communes du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite Forêt qui transmettront leurs compétences « assainissement eaux usées » à cette nouvelle entité.

> Fusion du syndicat mixte de dessèchement de la Vallée de la Naville avec le syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la Scarpe et du Bas-Escaut, le Syndicat pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée, et le SI aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents

> Transformation du SIVOM de Crespin, Quiévrechain, Thivencelles et Saint-Aybert en syndicat à vocation unique « piscine de Quiévrechain » avec possibilité de compétences optionnelles (art L5212-16 du CGCT)

M. Dominique HALLYNCK, maire de Saint-Jans-Cappel, s'interroge sur les dates d'entrées en vigueur des arrêtés de création et de leurs conséquences notamment sur l'exécutif.

Le secrétaire général précise qu'en l'état actuel du droit, il conviendrait de délibérer deux fois sur la composition du conseil communautaire ; une première fois pour fixer la composition du conseil communautaire de l'EPCI issu de la fusion et susceptible de fonctionner, dans le cas d'une fusion au 1^{er} janvier 2014, du 1^{er} janvier jusqu'aux élections municipales de mars 2014 puis une seconde fois pour fixer la composition des conseils communautaires après les élections.

Un amendement a été adopté en 1^{ère} lecture à l'assemblée nationale visant à proroger les mandats des délégués en fonction avant la fusion jusqu'à l'installation de l'assemblée délibérante issue de la fusion dans sa composition résultant de l'élection organisée en mars 2014.

Le Préfet ajoute que ce texte repassera à l'Assemblée Nationale.

M. Dominique BAILLY, sénateur – maire d'Orchies, interpelle le Préfet sur la demande de report d'entrée en vigueur de la création de la Grande Pévèle au 1^{er} janvier 2015.

Le Préfet indique que la loi est précise sur ce point, ajoutant cependant qu'il avait interrogé la direction des relations avec les collectivités locales sur cette possibilité.

Les projets qui ne seront pas soumis à l'avis de la CDCI

- Les 2 projets de fusions de syndicats d'assainissement de l'arrondissement de Valenciennes :

- Fusion du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales dans la région de Denain, du syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Roelux, Abscon, Mastaing, Emerchicourt, du syndicat intercommunal d'assainissement entre les communes d'Avesnes le Sec, Bouchain, Hordain et Lieu St Amand, du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales des communes de Douchy, Haspres, Noyelles, du syndicat intercommunal d'assainissement de Prouvy, Thiant, Haulchin, Trith St Léger

- Fusion au 1^{er} janvier 2014, avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013, du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Condé sur l'Escaut, du syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble, du syndicat intercommunal d'assainissement de Saultain, Estreux, Préseau avec les communes du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry du Hainaut, Petite Forêt, qui transmettront leurs compétences « assainissement eaux usées » à cette nouvelle entité.

La CDCI a approuvé ces projets de fusion qui visaient à réorganiser la compétence assainissement, éclatée aujourd'hui en 10 structures.

Il est proposé de mener à son terme cette procédure de rationalisation dans le cadre des perspectives ouvertes par le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique.

En effet, l'article 65 dudit projet de loi a pour objet de compléter le champ des compétences obligatoires des communautés d'agglomération parmi lesquelles figure l'assainissement collectif et non collectif.

Ainsi, la rationalisation qu'a approuvée la CDCI le 6 juillet 2012 trouverait à s'appliquer dans ce nouveau cadre juridique.

Aux termes de l'article 66 du projet de loi, les communautés d'agglomération disposeront d'un délai expirant le 1^{er} janvier 2016 pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions régissant leurs compétences.

Il est proposé d'abandonner la proposition initiale de fusion des syndicats d'assainissement. En effet, le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique prévoit que cette compétence constituera une compétence obligatoire des communautés d'agglomération.

Dans l'attente du débat sur ce projet, le Préfet propose le maintien de ces syndicats.

- Le projet de fusion de syndicats d'hydraulique de l'arrondissement de Valenciennes

La fusion du syndicat mixte de dessèchement de la Vallée de la Naville avec le syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la Scarpe et du Bas Escaut, le syndicat pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée, et le SI aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents n'a pas recueilli la majorité requise.

Il est là aussi proposé de procéder à une rationalisation en la matière dans un autre cadre qui pourrait éventuellement être le futur syndicat mixte du SAGE de l'Escaut ; un point d'information sur la création de cette structure est inscrit à l'ordre du jour.

Une perspective nouvelle est également ouverte par le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique.

En effet, les compétences obligatoires des communautés d'agglomération et des communautés de communes seraient étendues à la gestion des milieux aquatiques dans les conditions prévues au I bis de l'article L 211-7 du code de l'environnement (dans ce cadre peuvent notamment être réalisés études et travaux sur les cours d'eaux et les aménagements hydrauliques).

Les projets dont l'abandon est envisagé

- Le projet de dissolution du syndicat intercommunal du canal de la Sensée (arrondissement de Cambrai) :

Les deux réunions techniques organisées en janvier et février 2013 par le sous-préfet avec les élus concernés ont souligné la nécessité de maintenir ce syndicat en faisant évoluer ses compétences vers la préparation d'un projet de développement touristique du site du bassin rond.

Le préfet propose l'abandon du projet de dissolution.

- Le projet de transformation du SIVOM de Crespin, Quiévrechain, Thivencelles et St Aybert en syndicat à vocation unique « piscine de Quiévrechain » (arrondissement de Valenciennes)

Le Préfet propose le maintien de statut du SIVOM.

Les membres, peuvent, s'ils le souhaitent, le faire évoluer vers un SIVU par modification des statuts dans le cadre d'une procédure de droit commun.

- Le projet de dissolution du syndicat intercommunal du CES de Sains du Nord (arrondissement d'Avesnes) :

Ce syndicat a une activité très limitée. Il perçoit les cotisations de ses membres (environ 10 000 €) et les redistribue, sous forme de subventions, à trois associations : l'association des parents du collège (600 €), le foyer socio-éducatif du collège (7200 €) et l'union nationale du sport scolaire (600 €).

Aucun amendement n'ayant été présenté, le projet de dissolution du syndicat intercommunal du CES de Sains du Nord est maintenu.

Les projets soumis à un nouvel examen de la CDCI en application des articles 60 et 61 de la loi modifiée

Le Préfet présente les projets de fusion d'EPCI à fiscalité propre soumis à un nouvel examen.

ARRONDISSEMENT D AVESNES

Rappel du projet adopté par la CDCI du 6 juillet 2012 :

- EPCI n° 18 amendé : communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes Cœur de l'Avesnois, de la communauté de communes Guide du Pays de Trélon et de la communauté de communes Action Fourmies et environs au 1^{er} janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013. Fusion avec le syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères (SIROM) et le syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre le Château.

Le Préfet précise que 2 amendements ont été déposés par M. Alain POYART et par M. Jacques DERIGNY.

Amendement de M. Alain POYART, président de la CC du Cœur de l'Avesnois :

- *EPCI N°18 amendé : fusion de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois avec le syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères(SIROM) et le syndicat de ramassage des ordures ménagères de Solre le Château (à l'exception de la commune de Willies)*

- *EPCI N°19 : fusion des communautés de communes Guide du pays de Trélon et Actions Fourmies et Environs*

Amendement de M. Jacques DERIGNY, président de la CC Actions Fourmies et environs

Il précise que celui-ci va dans le sens de l'amendement de M. Alain POYART avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2015 :

EPCI N°19 : à compter du 1/01/2015, fusion des communautés de communes Actions Fourmies et Environs et Guide du Pays de Trélon

M. François LOUVEGNIES, président de la CC du Guide du Pays de Trélon, indique que les communes sont toutes d'accord pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2015.

Le Préfet synthétise en précisant que l'on a le même amendement avec une date d'effet différente et qu'il faut attendre la réponse de la DGCL.

M. Gilles PARGNEAUX, vice-président de LMCU, prend acte de l'intérêt général et soutient la proposition d'amendement de M. Alain POYART.

M. Jacques DERIGNY maintient sa position d'une prise d'effet au 1^{er} janvier 2015 et regrette de n'être informé qu'en cours de séance de l'impossibilité d'aller au-delà du terme légal du 1^{er} janvier 2014.

M. Patrick KANNER, Président du conseil général, souligne le travail en commun accompli sur ce périmètre.

M. Patrick MASCLET tient également à saluer la volonté partagée des communes et souhaite que l'amendement visant à un report de la fusion au 1^{er} janvier 2015 soit examiné.

M. Alain POYART souhaite que son amendement soit porté en l'état, en conformité avec la loi.

Après une interruption de séance, M. Jacques DERIGNY se joint à l'amendement de M. Alain POYART ;

L'amendement de M. Alain POYART est adopté à l'unanimité :

- EPCI N°18 amendé : fusion de la communauté de communes du Coeur de l'Avesnois avec le syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères(SIROM) et le syndicat de ramassage des ordures ménagères de Solre le Château (à l'exception de la commune de Willies)

- EPCI N°19 : fusion des communautés de communes Guide du pays de Trélon et Actions Fourmiés et Environs

Il est cependant convenu qu'une date d'application différée au 1^{er} janvier 2015 pourrait être envisagée, si elle est appliquée à d'autres projets, et sous réserve de sa faisabilité juridique.

Le Préfet invite les parlementaires à déposer, le cas échéant un amendement dans ce sens au Parlement.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Rappel du projet adopté par la CDCI du 6 juillet 2012 :

EPCI n° 2 amendé : fusion des communautés de communes de la Colme, du canton de Bergues, de Flandre (sauf Ghyvelde) et de l'Yser.

2 amendements ont été déposés, l'un par M. André-Pierre BECQUET, maire d'Uxem, l'autre par M. André FIGOUREUX, président de la communauté de communes du canton de Bergues

Amendement de M. André-Pierre BECQUET, maire d'Uxem :

- Fusion des communautés de communes de Bergues, de Flandre (sans Ghyvelde) et de l'Yser

M. André-Pierre BECQUET rappelle qu'un travail important a été réalisé par les élus et par un cabinet d'audit. Il a déposé cet amendement au vu du résultat de la consultation : sur l'ensemble des 41 communes concernées, 17 ont émis un vote favorable et 24 un avis défavorable ; les communautés de communes de Flandre et du canton de Bergues ont émis un vote favorable, celles de l'Yser et de la Colme, un avis défavorable.

Il ajoute que les 4 communes les plus peuplées ont voté contre. La communauté de communes de La Colme a voté à l'unanimité contre. Elle souhaite en effet préserver les acquis d'une mutualisation des services (espaces verts, entretien, petite enfance).

En revanche, les 3 communautés de communes, dont la fusion est proposée, ont des compétences très voisines ; que ce projet de fusion est un point de départ à une intégration progressive de la CC de la Colme ou de la CC Pays de Cassel.

M. André FIGOUREUX souhaite attendre l'avis de la CDCI sur l'amendement de M. André-Pierre BECQUET, avant que soit évoqué son amendement visant au maintien de la communauté de communes du canton de Bergues.

M. Luc WAYMEL, maire de Drincham, s'étonne de la proposition de fusion des 3 communautés de communes alors que la CC de l'Yser a voté majoritairement contre le périmètre proposé.

Il précise qu'un avis favorable de la CDCI sur cet amendement sans revenir devant les conseils municipaux serait un passage en force.

Une période de réflexion supplémentaire serait la bienvenue ; il propose d'attendre le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.

M. René DECODTS, maire de Cassel, indique que cet amendement a été déposé sans concertation préalable et se demande si les élus de la CC de l'Yser ont été consultés.

M. André-Pierre BECQUET répond qu'il n'y a pas eu de vote des communes.

M. Patrick KANNER rappelle le sens de la position adoptée par la CDCI du 6 juillet : la recherche de l'intérêt général, l'émiettement n'est pas une bonne chose. Le département cherche à s'appuyer sur des communautés de communes d'une certaine taille.

M. Michel DELEBARRE, maire de Dunkerque souligne que le président de la communauté de communes de l'Yser est défavorable au projet ; la commune de Wormouth, dont il est maire, a également adopté une position défavorable.

M. Gilles PARGNEAUX constate également que l'éparpillement n'est pas une réponse aux préoccupations des concitoyens. Il rappelle que c'est ensemble qu'une solution doit être trouvée, comme cela a été fait jusqu'alors.

De ce fait, il propose de rejeter l'amendement car au sein de la communauté de communes de l'Yser un certain nombre d'élus ont manifesté leur opposition. Il demande au Préfet de poursuivre le dialogue avec les élus afin de ne pas isoler une communauté de communes ce qui n'est pas conforme à l'esprit de la loi.

M. Eric BOCQUET, maire de Marquillies, souligne que le travail de concertation a été menée pour arriver à la décision de la CDCI du 6 juillet 2012 mais relève que la communauté de communes de la Colme est unanimement opposée au projet.

M. Luc WAYMEL précise que la grande intercommunalité se fera mais il faut « laisser du temps au temps ». Les travaux ont déjà bien avancé avec KPMG, il ne s'agit pas pour lui d'un non ferme mais d'une opposition stratégique.

Le Préfet relève que du temps a été accordé depuis la loi Chevènement et constate qu'il manque cependant 2 à 3 semaines de discussion supplémentaires.

M. Patrick MASCLET souligne que l'amendement a le mérite de proposer une solution, les communes ayant rejeté la proposition retenue par la CDCI le 6 juillet 2012. Les communes doivent faire de nouvelles propositions et les élus retourner sur le terrain. Il faut un peu de temps pour dégager une proposition étayée et une expression claire des communes.

Monsieur le Préfet fait procéder au vote de l'amendement de M. André-Pierre BECQUET à bulletins secrets.

Résultat du vote :

Présents : 39
Votants : 48
Pour : 8
Contre : 40
Nul : 0

Abstention : 0

L'amendement proposé par M. André-Pierre BECQUET est rejeté.

M. André FIGOUREUX retire son amendement.

Le Préfet salue la tentative de solution et rappelle que, mécaniquement le projet approuvé par la CDCI le 6 juillet 2012, pourrait trouver à s'appliquer en l'absence d'amendement.

Il dit avoir bien entendu les propositions de Messieurs Patrick MASCLET et Gilles PARGNEAUX et propose de laisser le temps à la discussion et de consulter à nouveau la CDCI en mai sur les éventuelles avancées qui auraient pu aboutir.

M. Patrick MASCLET remercie le Préfet de ne pas exercer son pouvoir décisionnaire et de laisser le choix aux communes sans imposer le schéma. Il espère que le délai supplémentaire sera constructif.

Le Préfet précise que lui-même et M. Patrick MASCLET sont à la disposition des élus.

M. Gilles PARGNEAUX ajoute que les discussions avec les élus de ces 4 communautés de communes doivent se poursuivre.

M. René DECODTS confirme qu'imposer le schéma serait un mauvais choix.

Le Préfet aborde maintenant la situation en Flandre intérieure :

Rappel du projet adopté par la CDCI du 6 juillet 2012 :

- EPCI n° 3 et 4 amendés : fusion des communautés de communes du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine, Monts de Flandre – Plaine de la Lys (sauf Sailly sur la Lys), rurale des Monts de Flandre, du Pays de Cassel et du SIVU du canton de Bailleul et regroupant les communes isolées de Hazebrouck, Wallon Cappel et Blaringhem. Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2014 avec un report possible d'un an après examen technique courant 2013.

Ce projet permet de régler la situation des 3 communes isolées de Blaringhem, Wallon Cappel et Hazebrouck et des 2 discontinuités territoriales de la communauté de communes de Monts de Flandre – Plaine de la Lys (communes de Godewaersvelde et Neuf Berquin).

3 amendements ont été déposés, 2 par M. Jean-Pierre BATAILLE et 1 par M. Dominique HALLYNCK :

Amendements de M. Jean-Pierre BATAILLE, maire de Steenvoorde :

Amendement N°1 : fusion de la CC de l'Houtland, de la CC du Pays des géants, de la CC du pays de Cassel, de la communauté de communes de la Voie Romaine et rattachement des communes de Flêtre, Méteren, Pradelles, Berthen, Borre et Blaringhem

- fusion de la CC des Monts de Flandre Plaine de la Lys sans Sailly sur la Lys, et rattachement des communes de Strazeele, Le Doulieu, Boeschépe, Saint-Jans- Cappel, Vieux-Berquin, Hazebrouck, Wallon-Cappel

- le maintien du SIVU du canton de Bailleul (Bailleul, Méteren, Merris, Vieux-Berquin)

Amendement N°2 : fusion des CC de l'Houtland, du Pays des Géants, de la Voie Romaine et rattachement des communes de Flêtre, Méteren, Pradelles, Borre et Blaringhem

- fusion des CC de Monts de Flandres Plaine de la Lys sans Sailly-sur- la- Lys et rattachement des communes

de Strazeele, le Doulieu, Boeschépe, Saint-Jans-Cappel, Vieux-Berquin, Hazebrouck, Wallon-Cappel

- le maintien du SIVU du canton de Bailleul (Bailleul, Méteren, Merris, Vieux-Berquin)

M. Jean-Pierre BATAILLE précise que la situation en Flandre intérieure est plus complexe qu'en Flandre maritime et qu'en 2009 le projet de création d'une communauté d'agglomération avait

été envisagé mais largement repoussé par les élus. Il ajoute que les communes de Hazebrouck et Bailleul veulent avancer ensemble et espèrent un partage des responsabilités.

Lors de réunions de travail, la proposition de ses amendements a recueilli 20 avis favorables des maires mais M. Jean-Pierre BATAILLE souhaite respecter la proposition de M. Dominique HALLYNCK.

Mme Marie-Thérèse RICOUR, présidente de la CC Rurale des Monts de Flandre, regrette l'absence de discussion sur la proposition de l'amendement de M. Jean-Pierre HALLYNCK et souligne l'absence de discussion de M. BATAILLE avec la CC Rurale des Monts de Flandre.

M. Jean-Pierre BATAILLE retire son amendement n°2.

Amendement de M. Dominique HALLYNCK :

- abandon du projet de fusion EPCI N°3 et 4 amendés et remplacement par:
- la fusion des CC Rurale de Monts de Flandre, des Monts de Flandre-Plaine de la Lys (sans Saily-sur-la-Lys) et du SIVU de Bailleul, avec rattachement des communes isolées de Hazebrouck et Wallon Cappel
- le maintien des CC du Pays de Cassel, du Pays des Géants, de l'Houtland et de la Voie Romaine avec rattachement de la commune isolée de Blaringhem à cette dernière

M. Dominique HALLYNCK, maire de Saint-Jans-Cappel, souligne que le périmètre initial adopté en CDCI a été rejeté notamment avec la position de la CC du Pays de Cassel. Lors d'une réunion préparatoire, l'idée de son amendement a été évoquée. Il ajoute que la volonté des communes est de travailler sur de grands périmètres et qu'en l'absence de projet mature, son amendement propose un statu quo sur le reste du territoire. Il demande à ce que l'avis des 18 communes représentant 61 % du périmètre soit respecté et précise que la commune de Borre souhaite être rattachée à la nouvelle communauté de communes. Un délai de réflexion supplémentaire serait bénéfique afin de respecter l'avis des conseils municipaux.

M. Jean-Pierre ALLOSSERY, maire d'Hazebrouck, est favorable à l'amendement de M. Dominique HALLYNCK. Il souhaite la construction d'une intercommunalité entre les 2 aires urbaines de Dunkerque et Lille. Il regrette que les démarches engagées depuis 2008 n'aient pu aboutir. La création d'une communauté d'agglomération aurait du sens. Le territoire dispose de tous les atouts pour la création d'une communauté d'agglomération : Hazebrouck : 22 000 habitants ; Bailleul : 15 000 habitants et de plusieurs petites communes (projet de territoire, SCOT, Pays).

M. Bernard DEBEUGNY, président de la CC Monts de Flandre – Plaine de la Lys, souhaite respecter le bassin de vie et s'accorde sur la demande de délai supplémentaire de réflexion surtout pour le rattachement des autres communes.

M. Jean-Pierre BATAILLE précise que les amendements sont respectueux de la loi et qu'il ne souhaite pas rejoindre la communauté d'agglomération. Il relève que l'amendement de M. Dominique HALLYNCK conduit au maintien de 5 petites intercommunalités alors que son amendement vise à construire l'intercommunalité autour de 2 EPCI.

M. Patrick KANNER rappelle la cohérence du projet initial avec cependant une interrogation sur la communauté de communes de Cassel qui appartient à un autre SCOT. Il est favorable à une agglomération future dans ce territoire car pour lui, l'émiettement du territoire n'est pas une bonne chose ; il constate cependant qu'il est difficile d'atteindre immédiatement cet objectif. Il propose un temps de réflexion.

Le Préfet s'interroge sur le maintien des amendements proposés en cette situation complexe.

M. Gilles PARGNEAUX précise qu'il s'agit d'un choix important car si les amendements sont rejetés, la Flandre intérieure serait dans la même situation que la Flandre maritime. Il observe qu'aucun des amendements n'est apte à obtenir la majorité requise en CDCI : ainsi c'est soit le rejet des deux amendements par le vote soit le retrait de ces amendements. Il est favorable au retrait des amendements afin de poursuivre le dialogue et propose une nouvelle CDCI.

M. Patrick MASCLET constate qu'aujourd'hui les deux amendements proposés sur le territoire sont intéressants et expriment une volonté d'avancer. Il souscrit à la proposition de M. Gilles PARGNEAUX.

A l'issue des échanges, M. Jean-Pierre BATAILLE et M. Dominique HALLYNCK retirent leurs amendements afin que la discussion puisse se poursuivre.

M. Dominique HALLYNCK demande au Préfet de s'exprimer sur ses intentions en cas de désaccord et sur l'éventualité d'un passage en force.

Le Préfet prend acte du retrait des 2 amendements ; il souhaite que ce délai de concertation supplémentaire de 4 semaines permette à l'ensemble des acteurs de poursuivre une réflexion constructive. Une CDCI sera donc organisée début mai. Il invite les élus de la CDCI à déposer des amendements. La discussion reste ainsi ouverte.

Information sur la création d'un syndicat mixte fermé chargé du SAGE de l'Escaut

Mme Jocelyne HENNEQUIN, secrétaire générale de la Sous-préfecture de Cambrai, informe du projet de création d'un Syndicat mixte du SAGE Escaut qui sera évoqué lors de la prochaine réunion de la CDCI.

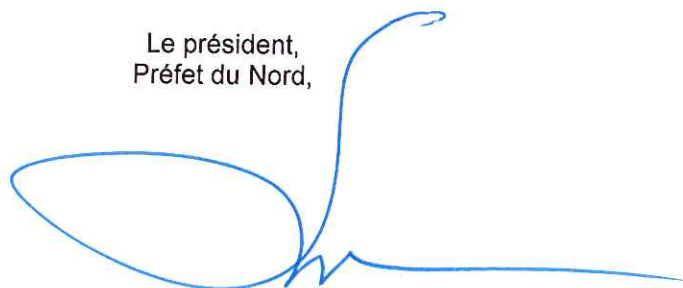
L'ordre du jour étant épuisé, le Préfet clôt la séance en renouvelant ses remerciements aux membres de la CDCI pour le travail accompli. Il souhaite la poursuite de la concertation dans la mise en œuvre des projets.

Le Rapporteur général,









Patrick MASCLET

Le président,
Préfet du Nord,






Dominique BUR

**COLLEGE DES COMMUNES (population moyenne communale département (4009 hab)
réunion CDCI du vendredi 5 avril 2013**

Nom - Prénom	Qualité	émargement	Pouvoir
ALLAIN Jean-Marie	Maire de Marpent		
BECQUET André-Pierre	Maire d'Uxem		
BOCQUET Eric	Maire de Marquillies		
DECODTS René	Maire de Cassel		
DUCANCHEZ Damien	Maire de Marbaix		
HALLYNCK Dominique	Maire de Saint-Jans-Cappel		
HOULLIER Laurent	Maire de Rieulay		


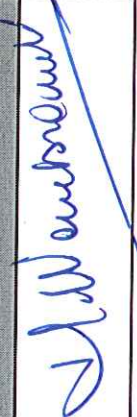
COLLEGE DES COMMUNES (population < moyenne communale département (4009 hab)

réunion CDCI du vendredi 5 avril 2013



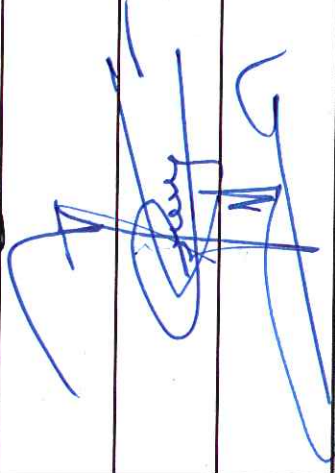
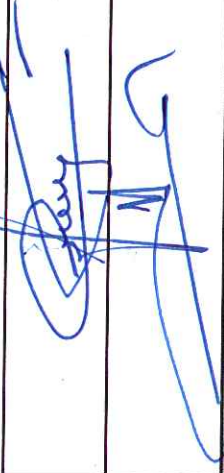


Nom - Prénom	Qualité	émargement	Pouvoir
MASCLET Patrick	Maire d'Arleux		
PLATEAU Marc	Maire de Malincourt		
WAYMEL Luc	Maire de Drincham		

COLLEGE DES 5 COMMUNES LES PLUS PEUPLEES DU DEPARTEMENT

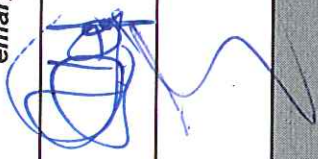
réunion CDCI du vendredi 5 avril 2013

Nom - Prénom	Qualité	émargement	Pouvoir
DELANNOY Michel-François	Maire de Tourcoing		
DELEBARRE Michel	Maire de Dunkerque		N. Quiquet
QUIQUET Eric	Adjoint au maire de Lille	absent	de M. VANDIERENDONCK
VANDIERENDONCK René	Conseiller municipal maire de Roubaix		
WERREBROUCK Michèle	Adjointe au maire de V. Ascq		







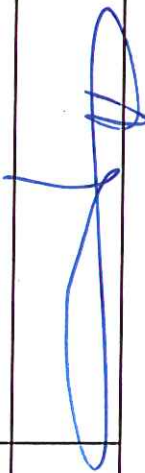
COLLEGE DES AUTRES COMMUNES
réunion CDCI du vendredi 5 avril 2013

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
ALLOSSERY Jean-Pierre	Maire d'Hazebrouck		
BAILLY Dominique	Maire d'Orchies		
BATAILLE Jean-Pierre	Maire de Steenvoorde		de M. DUMORTIER
BAUDOUX Bernard	Maire d'Aulnoye Aymeries		
COQUERELLE Jean-Luc	Maire de Montigny en Ostrevant		
DUMORTIER Benjamin	Maire de Cysoing		
LAZARO Thierry	Maire de Phalempin		


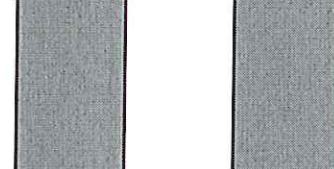
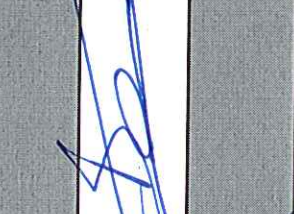
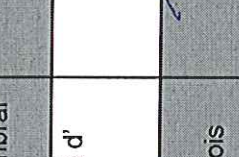
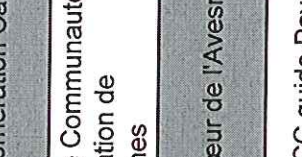
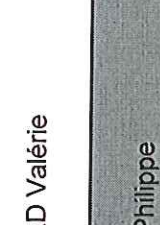
COLLEGE DES AUTRES COMMUNES
réunion CDCI du vendredi 5 avril 2013

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
MACHEPY Serge	Maire de Solesmes		de M. RIQUET
RINGOT Bertrand	Maire de Gravelines		
RIQUET Dominique	Conseiller municipal mairie de Valenciennes		

COLLEGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE
réunion CDCI du vendredi 5 avril 2013

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
BOCQUET Alain	Président CC Porte Hainaut		
CANDELIER Jean-Jacques	Président CC Cœur Ostrevent		
DARQUES Jérôme	Président CC Voie Romaine		de M. LEGENDRE
DEBEUGNY Bernard	VP CC Monts de Flandre Plaine de la Lys		
DELANNOY Marc	Président CC Flandre-Lys		
DELEPAUL Michel	Président CC des Weppes		
DERIGNY Jacques	Président CC Action Fourmies & environs		de M. PAUVROS
DETAVERNIER Jean-Luc	Président CC Espace en Pévèle		
DEVAUX Gérard	Président CC Caudrésis- Catesis		

COLLEGE DES EPCIA FISCALITE PROPRE
réunion CDCI du vendredi 5 avril 2013



Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
FIGUREUX André	Président CC Canton de Bergues		
FREHAUT Alain	Président CC Bavaisis		
HERBOMMEZ Monique	Présidente CCR Vallée de Scarpe		
LEGENDRE Jacques	VP C Agglomération Cambrai		
LETARD Valérie	Présidente Communauté d'Agglomération de Valenciennes		
LETY Philippe	VP CC Cœur de l'Avesnois		
LOUVEGNIES François	Président CC guide Pays de Trélon		
MARECAILLE Yves	Président CC Ouest Cambresis		
MONNET Luc	Président CC Pays de Pévèle		
PARGNEAUX Gilles	Vice Président LMCU		de M. LETY

COLLEGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE
réunion CDCI du vendredi 5 avril 2013


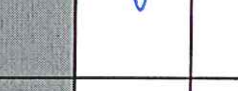
Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
PAUVROS Rémy	Président Communauté Agglo Maubeuge Val de Sambre		
POIRET Christian	Président CA de Douai		
POYART Alain	Président CC Cœur de l'Avesnois		de M. POIRET
RICOUR Marie-Thérèse	Présidente CC Rurale Monts de Flandre		
VANWAEFELGHEM Alain	VP Communauté urbaine Dunkerque		
WILMOTTE Joël	Président CC Sambre- Avesnois		

COLLEGE DES SYNDICATS DE COMMUNES ET SYNDICATS MIXTES


réunion CDCI du vendredi 5 avril 2013

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
BROUILLET Bernard	Président SIAV		de M. Marc-Philippe DAUBRESSE
DAUBRESSE Marc-Philippe	Président SIVOM alliance Nord- Ouest		
RAOULT Paul	Président du SIDEN-SIAN		

COLLEGE DU CONSEIL GENERAL
réunion CDCI du vendredi 5 avril 2013

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
BRUNEEL Alain	Conseiller général du Nord		
DELVA Bernard	Conseiller général du Nord		
FILLEUL Martine	Vice-Présidente du CG 59		
KANNER Patrick	Président du Conseil Général		de Mme FILLEUL
LECERF Jean-René	Conseiller général		de M. Bernard DELVA
MANIER Didier	Conseiller général du Nord		

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL
réunion CDCI du vendredi 5 avril 2013

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
CAU Emmanuel	Vice-Président du Conseil régional		
ELEGEST Rudy	Conseiller régional		
MATTIGHELLO Annick	Conseillère régionale		